

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20231108-DEL-2023-43-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 novembre 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-43

OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE CHEF DE PROJET TERRITORIAL - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2024

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

La capacité du territoire à faire émerger de nouveaux projets et à accompagner une démarche globale cohérente étant liée à la mise en place d'une équipe d'ingénierie locale, il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2024 pour le poste de Chef de projet territorial. Il est également prévu que le Chef de projet territorial consacre 30 % de son temps de travail à l'animation de la stratégie locale de développement pour la période de programmation européenne 2021-2027 portée par le GAL Monts et Barrages.

Le plan de financement proposé pour l'année 2024 est donc le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
Salaires et charges	55 840,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (50 % d'un 0,5 ETP plafonné à 25 000 €)	12 500,00 €
		Leader (2023-2027) (80 % de 0,3 ETP)	13 401,60 €
		Autofinancement PETR du Pays Monts et Barrages	29 938,40 €
Total	55 840,00 €	Total	55 840,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**